



Remboursement somme preter

Par **JP59**, le **04/12/2015** à **19:59**

Bonjour ;

Mon divorce a été prononcé le 04/11/2015
et dans ce jugement Madame fait la requête de rembourser ses parents qui ont prêté de
l'argent pour nos travaux.

Ils ont donné facture et Ticket de CB qui permet de prouver ces prêts.

La je suis dans l'attente de la décision du Notaire liquidateur pour savoir si je vais devoir
rembourser la moitié de la somme ou pas ,

Ma question est simple qui a déjà été confrontée à ceci ?? vais je devoir rembourser ou pas
?

Merci d'avance pour vos réponses !!!!

Par **youris**, le **04/12/2015** à **20:12**

bonjour,
avez-vous établi des documents établissant la réalité de ces prêts et les conditions de
remboursements ou était-il convenu qu'il s'agissait de dons.
les factures d'achat ne font pas la différence entre prêts et dons.
salutations

Par **JP59**, le **04/12/2015** à **20:21**

Bonsoir ;

Merci de votre réponse !

Hormis les documents cités dans mon premier message c'est à dire ticket de carte Bleue et
facture , aucun autre document n'a été signé. J'ai juste confirmé à mon avocate que
l'argent venait bien de mes ex beaux parents. et dans le jugement à part la requête de
Madame et le paragraphe qui mentionne que c'est le Notaire qui prendra la décision. rien n'en

fait allusion.

Bien cordialement !